

Le milieu agricole, c'est votre quotidien ?
Choisissez le ciment qui vous va bien !

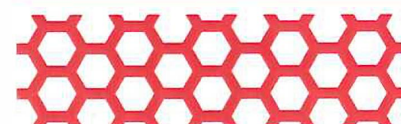
i.tech AGRICEM 32,5 N

Grâce à sa forte teneur en laitier et en cendres volantes, le ciment **i.tech AGRICEM 32,5 N** a une capacité d'hygrorégulation et une forte résistance aux acides et aux agressions chimiques du milieu agricole ou vinicole.

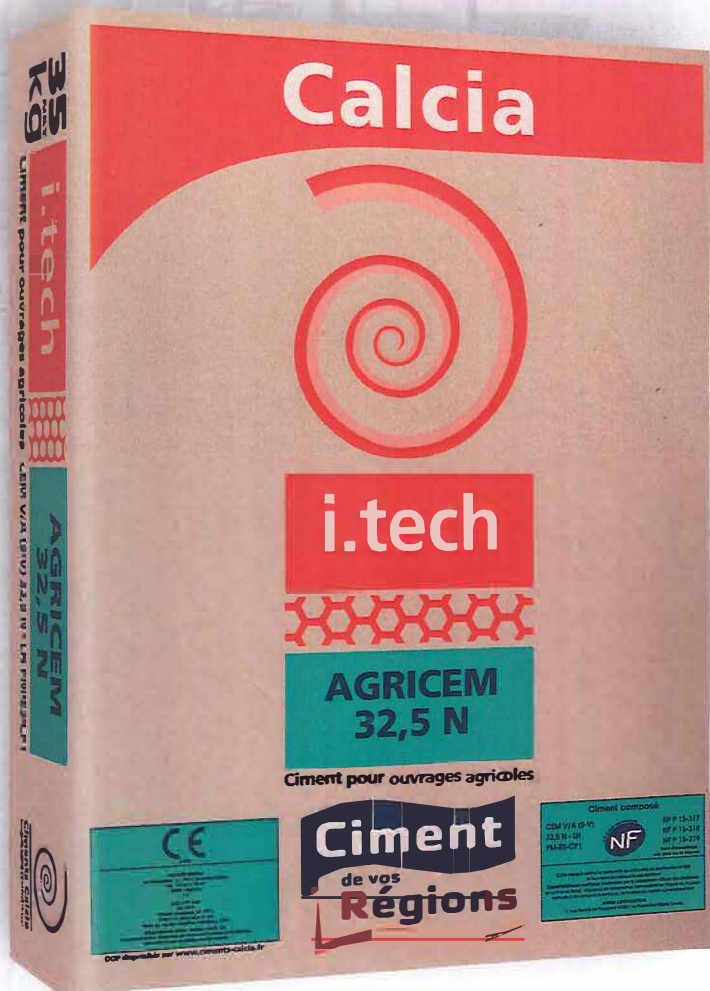
En structure, il intervient dans la réalisation de silo, chais, stabulation, mur séparateur, plancher et dalle en béton ; en fondation, dans la construction de pieu, puits, radier.



i.tech



**AGRICEM
32,5 N**



Eprouvettes de mortier CEN
après 50 mois de semi-immersion dans du jus de maïs reconstitué

	Mécanismes réactionnels	CEM II i.pro TECHNOCEM	CEM V i.tech AGRICEM
AIR AMBIANT	(→ Expansion) Etringite secondaire ③ Monosulfoaluminate + SO ₃		
JUS DE MAÏS Acide lactique (4%) Acide acétique (1%) Acide butyrique (0,5%) pH = 4	② Migration des sulfates par capillarité ① Dissolution des hydrates (CSH, monosulfoaluminate...)		





Version du : 09/02/2018
N° DoP : 0333-CPR-1605

Fiche produit

RANVILLE
CEM V/A (S-V) 32.5 N-LH CE PM-ES-CP1 NF "PMF2"
AGRICEM 32.5

Caractéristiques physiques et mécaniques

Compression en MPa				Eau pâte pure en %	Début de prise en mn	Stabilité en mm	Masse volumique en g/cm ³	Surface Blaine en cm ² /g	Chaleurs en J/g		L*
1j	2j	7j	28j						41h	120h	
-	18	28	47	29.7	3H57	1	2.91	4230	254	290	60

Composition élémentaire (%)		Constituants (%)	
Perte au feu	1.8	Principaux	
SiO ₂	30.3	Clinker (K) de Ranville	56.0
Al ₂ O ₃	10.0		
Fe ₂ O ₃	3.9	Laitier (S)	22.0
TiO ₂	0.5	Cendres (V)	22.0
MnO	0.1		
CaO	46.3	Secondaires	
MgO	2.5	Calcaire (LL)	
SO ₃	3.0		
K ₂ O	0.99	Sulfate de calcium	
Na ₂ O	0.32	Gypse	4.9
P ₂ O ₅	0.3	Anhydrite	-
S--	0.25		
Cl-	<0,007	Additifs	
Insoluble	15.8	Agent de mouture	0.027
Na ₂ O eq.	0.98	Agent réducteur de Cr VI	0.20
Na ₂ O eq. Actif	0.52		
C ₃ A	-		
C ₃ A+0.27xC ₃ S	-		
C ₄ AF+2xC ₃ A	-		

Caractéristiques des constituants			
Nature	Caractéristiques		
Clinker (K) de Ranville	CaO/SiO ₂	-	3.1
	C ₃ S+C ₂ S (%)	-	78
	MgO (%)	-	1.0
	Al ₂ O ₃ (%)	-	5.0
	C ₃ S (%)	-	69
	C ₂ S (%)	-	9
	C ₃ A (%)	-	6
Calcaire (L ou LL)	C ₄ AF (%)	-	12
	CaCO ₃ (%)		87.3
	Vb (g/100g)		0.3
Laitier (S)	TOC (%)		0.14
	Laitier vitreux (%)		98.0
	(CaO+MgO)/SiO ₂		1.4
Cendres (V)	CaO+MgO+SiO ₂ (%)		83.9
	PF (%)		2.0
	CaO réactive (%)		< 10
Fumées de silice (D)	SiO ₂ réactive (%)		42.5
	SiO ₂ amorphe (%)		-
	PF (%)		-
	Aire massique BET (m ² /kg)		-

Etablissement	Vrac	Big bag	Sac 25 kg	Sac 35 kg
Usine de Ranville	Non	Non	Non	Oui

Ces valeurs ne sont données qu'à titre indicatif. Les résultats d'auto-contrôle sont disponibles sur demande à la Direction Commerciale Assistance et Prescription Clients

CE
0333

Certificat
Certificate

Certificat de constance des performances d'un ciment courant

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011
(Règlement Produits de Construction ou RPC)

Délivré par :

Organisme de Certification AFNOR Certification

Numéro d'identification 0333

Adresse 11, rue Francis de Pressensé
F - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Délivré à :

Fabricant

Nom CIMENTS CALCIA

Adresse Les Technodes - BP 01
78931 GUERVILLE CEDEX

Produit certifié

Désignation du ciment selon la norme CEM V/A (S-V) 32,5 N-LH

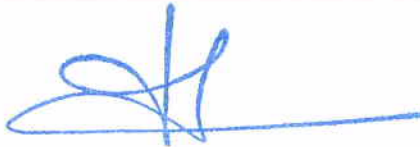
Identification supplémentaire du ciment

Lieu de production du ciment Ranville

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances et aux performances décrites dans l'annexe ZA de la norme EN 197-1 : 2011 sont appliquées selon le système 1+ et que ce ciment répond aux dispositions de l'annexe ZA de la norme EN 197-1 : 2011. La conformité est établie conformément à la norme EN 197-2 comme indiquée dans l'annexe ZA de la norme EN 197-1 : 2011.

Numéro du certificat : **0333 - CPR - 1605**

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 01/07/2013. Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative.



Directrice Générale
Florence MÉAUX

Date d'émission du certificat
01/07/2013

